Zone de police Bruxelles-Ouest 5340

Direction générale stratégie

Service gestion

Question écrite à l'attention du conseil de police

Conseiller : **VINDEVOGHEL Maria**

Objet : **Fusillades MSJ (Bonnevie)**

Gestionnaire de dossier : **HENDRICKX Brian**

Madame la conseillère de police,

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, les réponses à vos questions.

QUESTIONS - VRAGEN

Pour montrer que la sécurité est rétablie dans le quartier Bonnevie, il est important qu'il y ait des agents visibles, si possible accessibles, c'est-à-dire à pied ou en vélo. Or, si les gens nous disent avoir vu plus de patrouilles en voiture, ils n'ont pas vu d'agents à pied ou à vélo.

1. Des patrouilles à pied ont-elles pu être envoyées ? Si non, quels sont les freins actuels ? Y a-t-il un plan pour réaliser cela ?
2. Des patrouilles à vélo ont-elles pu être envoyées ? Si non, quels sont les freins actuels ? Y a-t-il un plan pour réaliser cela ?
3. Concernant les patrouilles en voiture, quel est le renfort qui a été décidé ? Combien de temps cela va-t-il durer ? Quels résultats spécifiques ?

Concernant les patrouilles cyclistes, la zone a récemment annoncé que la "territorialité de Ganshoren" menait des actions de proximité.

4. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce dispositif cycliste et d'actions de terrain transversales ? Est-il implémenté à Molenbeek ? Si non, pourquoi ?
5. En quoi cette piste serait-elle intéressante pour certains quartiers de Molenbeek (comme Bonnevie ou Brunfaut) ? Quels seraient les freins ?
6. Y a-t-il des manières d'obtenir un dispositif intégré de proximité lié spécifiquement à un quartier comme Bonnevie ou Brunfaut ? Lesquels ? Des discussions sur ces pistes stratégiques ont-elles lieu ?

Concernant l'affectation des patrouilles dans la zone :

7. Pourriez-vous nous fournir les chiffres de l'affectation, des fréquences et la répartition des patrouilles par quartier ?

Il est crucial de réinvestir dans la police de proximité et de quartier. Mais toute la zone est en sous-effectif. Il manquerait en moyenne 18,4% de personnel. Le cadre est de 1064, mais les effectifs seraient passés de 851 en 2021 à 924 en 2023 puis auraient baissé en 2024 pour revenir à 900.

8. Confirmez-vous ces chiffres ?
9. Comment expliquer cela ? Quels sont les facteurs ?
10. Quelles initiatives la zone prend-elle pour régler cela ?
11. Qu'est-ce qui freine ?
12. On est à combien d'effectifs en 2025?

Ce manque ne serait pas réparti de la même façon. INT (patrouilles d'intervention) serait à 20,4% de sous-effectif (164 sur 206). Mais le service territorial aurait 25% de manque (le cadre étant de 142, avec seulement 102 rempli, soit 40 ETP trop peu).

13. Comment expliquer que Molenbeek ait un manque de 25% dans son service territorial, mais que Berchem ait vu son cadre quasiment rempli pour son service Territorial (39,5 sur 41).
14. Serait-il possible l'organigramme de la zone et de Molenbeek, avec en plus les chiffres 2024

Pour démanteler les réseaux et les mafias de la drogue, il faut une police judiciaire à la pointe, capable de mener des enquêtes se concluant par des arrestations de responsables.

15. Quid des effectifs d'inspecteurs capables de mener ce genre d'enquêtes de fonds ?
16. Quelle interaction avec la police judiciaire fédérale ? Quels éventuels renforts de celle-ci ?

Les renforts fédéraux dans le cadre du plan Canal ont disparu : des 50 ETP de 2021, on serait à 10 ETP en 2024. La part du fédéral dans le financement de la zone était de 36% en 2008 et est descendue à 24% en 2024.

17. La zone a-t-elle formulé des demandes de renfort (effectif, budget, etc.) au niveau fédéral, Quelles demandes ?
18. Quelle est l'aide fournie par le fédéral ? Qu'est-ce qui est refusé et pour quel motif ?

ZONE DE POLICE BRUXELLES-OUEST 5340
DIRECTION GENERALE STRATEGIE
Rue du Facteur 2, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
T|02/412.61.70 F|02/412.62.96
ZPZ.BruWest.Strategy@police.belgium.eu

Il y a désormais un plan anti-drogue avec des hot spots identifiés. Nous souhaitons comprendre ce qui change en termes d'organisation et de fonctionnement de notre zone.

19. Quels sont les hotspots définis par la Zone ?
20. Pourriez-vous décrire l'action de la zone concernant les hot spots ?
21. Quelle articulation avec le parquet ? Quelle est la collaboration avec le procureur du roi et de procureur de liaison (avec la zone) ? Y a-t-il un SPOC et quel est son rôle ?
22. Quelles sont les améliorations qui ont déjà eu lieu ? Le nombre de ces hot spots a-t-il diminué ?
23. Un travail d'enquêtes plus fouillées a-t-il pu être réalisé grâce à cette nouvelle stratégie? Dans quelle mesure ? Avec quels résultats ?

ZONE DE POLICE BRUXELLES-OUEST 5340
DIRECTION GENERALE STRATEGIE
Rue du Facteur 2, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
T|02/412.61.70 F|02/412.62.96
ZPZ.BruWest.Strategy@police.belgium.eu

ELEMENTS DE REPONSE - ANTWOORDELEMENTEN

Patrouilles dans les quartier Bonnevie & Brunfaut	Patrouilles binnen de wijken Bonnevie & Brunfaut

1. Des patrouilles à pied ont-elles pu être envoyées ? Si non, quels sont les freins actuels ? Y a-t-il un plan pour réaliser cela ?
2. Des patrouilles à vélo ont-elles pu être envoyées ? Si non, quels sont les freins actuels ? Y a-t-il un plan pour réaliser cela ?
3. Concernant les patrouilles en voiture, quel est le renfort qui a été décidé ? Combien de temps cela va-t-il durer ? Quels résultats spécifiques ?

---

4. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce dispositif cycliste et d'actions de terrain transversales? Est-il implémenté à Molenbeek ? Si non, pourquoi ?
5. En quoi cette piste serait-elle intéressante pour certains quartiers de Molenbeek (comme Bonnevie ou Brunfaut) ? Quels seraient les freins ?
6. Y a-t-il des manières d'obtenir un dispositif intégré de proximité lié spécifiquement à un quartier comme Bonnevie ou Brunfaut ? Lesquels ? Des discussions sur ces pistes stratégiques ont-elles lieu ?

En réponse à vos questions relatives aux patrouilles à pied, à vélo ou en véhicule, nous vous informons que la zone de police BruWest organise régulièrement de telles patrouilles dans les quartiers mentionnés. Celles-ci sont assurées par les services de la Territorialité, d'Intervention ainsi que par la Direction du Soutien Opérationnel.

Pour ce qui concerne les chiffres d'affectation on peut vous faire part que la police est effectivement présente sur le terrain dans les différents quartiers de la zone de police Bruxelles-Ouest. Toutefois, en ce qui concerne l'affectation, la fréquence et la répartition des patrouilles par quartier, il n'est pas possible de fournir des chiffres détaillés au niveau des quartiers. Pour des raisons opérationnelles, ces informations ne sont pas rendues publiques.

L'objectif de la zone de police est d'offrir une couverture policière égale à tous les quartiers de notre territoire. Cela signifie que les différents types de patrouilles - visibles et moins visibles - sont présents dans tous les quartiers. L'objectif est d'assurer une présence équilibrée et couvrant l'ensemble du territoire, en fonction des besoins, des priorités et des incidents.

En réponse à vos interrogations concernant la brigade cycliste, nous souhaitons porter à votre connaissance les informations suivantes ; la brigade cycliste, mieux connue sous le nom de Bikers, fait partie de la Direction du Soutien Opérationnel au sein de la zone de police Bruwest, laquelle relève de la Direction Générale des Opérations. Outre le service Bikers, cette direction comprend également le service Transports en Commun (TECOV), le service canin (K9) et la Brigade Anti-Banditisme (BAB).

Selon l'organigramme organique, la brigade cycliste est composée d'un Chef Inspecteur (chef de service) et de 14 Inspecteurs (INP). Actuellement, l'effectif se compose d'un Chef Inspecteur et de 5 Inspecteurs (ce qui correspond à un déficit de 60 %)

La brigade cycliste exécute ses missions opérationnelles à vélo, principalement dans les zones où l'accès en véhicule est difficile ou limité. Elle intervient aussi bien de manière réactive, à la demande du dispatching, que de manière proactive. Dans le cadre de ses actions proactives, divers POI (points of interest), hotspots et lieux connus pour des nuisances sont régulièrement visités. Chaque mois, un bulletin de service est rédigé, reprenant les principales zones problématiques de la zone.

En réponse à vos interrogations concernant les dispositifs intégré pour les quartiers Brunfaut et Bonnevie on peut vous faire part que ceux si sont identifiés comme points chaud dans notre zone de police et tombent sous l'approche Hotspot de notre zone.

ZONE DE POLICE BRUXELLES-OUEST 5340
DIRECTION GENERALE STRATEGIE
Rue du Facteur 2, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
T|02/412.61.70 F|02/412.62.96
ZPZ.BruWest.Strategy@police.belgium.eu

Cadre organiques & Réelle	Organiek & reëel kader

7. Pourriez-vous nous fournir les chiffres de l'affectation, des fréquences et la répartition des patrouilles par quartier (*zone de police*) ?

8. Confirmez-vous ces chiffres ?
9. Comment expliquer cela ? Quels sont les facteurs ?
10. Quelles initiatives la zone prend-elle pour régler cela ?
11. Qu'est-ce qui freine ?
12. On est à combien d'effectifs en 2025?

13. Comment expliquer que Molenbeek ait un manque de 25% dans son service territorial, mais que Berchem ait vu son cadre quasiment rempli pour son service Territorial (39,5 sur 41).
14. Serait-il possible l'organigramme de la zone et de Molenbeek, avec en plus les chiffres 2024

15. Quid des effectifs d'inspecteurs capables de mener ce genre d'enquêtes de fonds ?
16. Quelle interaction avec la police judiciaire fédérale ? Quels éventuels renforts de celle-ci ?

17. La zone a-t-elle formulé des demandes de renfort (effectif, budget, etc.) au niveau fédéral, Quelles demandes ?
18. Quelle est l'aide fournie par le fédéral ? Qu'est-ce qui est refusé et pour quel motif ?

Pour ce qui concerne les chiffres d'affectation on peut vous faire part que la police est effectivement présente sur le terrain dans les différents quartiers de la zone de police Bruxelles-Ouest. Toutefois, en ce qui concerne l'affectation, la fréquence et la répartition des patrouilles par quartier, il n'est pas possible de fournir des chiffres détaillés au niveau des quartiers. Pour des raisons opérationnelles, ces informations ne sont pas rendues publiques.

A l'égard des questions de 8 à 12 nous avons regroupé les réponses.

Nous confirmons les chiffres que vous mentionnez.

Pour une meilleure comparaison, nous les avons repris dans un tableau récapitulatif ci-dessous (Pour l'année 2025, il s'agit encore de prévisions)

Année	FTE Budget	FTE réels	A charge	Plan canal
2021	851,07	822,94	825,26	34,67
2022	858,87	874,34	876,65	22,5
2023	921,05	924,24	927,03	16
2024	903,45	897,5	900,17	10
2025	889,1	871,42	875,43	8,89

Le suivi budgétaire s'est affiné ces dernières années. Une distinction est désormais faite entre les FTE réels (full time equivalent) et ceux à charge. La différence tient dans un régime particulier de non-activité préalable à la pension repris sur un article distinct et actuellement subsidié.

Le déficit en personnel de 18,4 % correspond au déficit en FTE après renfort du plan canal (INP de la police fédérale mis à disposition de la zone de police gratuitement)

Il y a effectivement une diminution de l'effectif depuis juillet 2023 qui s'explique par différents facteurs :

- Le coût du personnel : ce dernier a sensiblement augmenté en raison de facteurs externes non maîtrisables et parfois peu prévisibles : l'inflation de 2022 (5 index en 2022, 2 index en 2023), la revalorisation du statut policier (chèques-repas, échelles de traitement) et l'augmentation graduelle des cotisations de pension.
- Le nouveau processus de recrutement externe : celui-ci est assez lent, tenant compte des 12 mois de formation des policiers, ce qui engendre un décalage entre les prévisions et l'arrivée réelle des renforts, ce tandis que certains départs sont difficilement prévisibles à long terme et se produisent de manière plus rapide.
- La diminution progressive des inspecteurs mis à disposition gratuitement dans le cadre du plan canal qui a également un coût indirect. Leur remplacement par des membres du personnel à charge alourdit la charge budgétaire alors que la capacité sur le terrain n'augmente pas.

En conclusion, le budget du personnel (environ 90% des dépenses) augmente chaque année mais ne permet plus de payer autant de membres du personnel. La zone de police continue à recruter de manière permanente, dans les limites de ressources allouées, mais ces recrutements ne permettent plus d'absorber les départs, d'où le constat d'une érosion du personnel.

Par ailleurs, la répartition inégale de l'effectif s'explique par plusieurs facteurs :

- Certains services ont un turnover important. De nombreux départs nécessitent de plus grands efforts de recrutement pour maintenir un effectif minimal.
- Certains services sont moins attractifs
- Il y a une asymétrie entre la durée des procédures des mouvements entrants (lentes) et des mouvements sortants (rapides, peu prévisibles, non maîtrisables)
- Le délai de recrutement a aussi pour effet de parfois accueillir un nouveau membre du personnel dans un service qui s'est entretemps rempli par d'autres biais (glissement interne, réaffectation...)
- Les mouvements se font en principe uniquement sur base volontaire (pas d'équilibrages forcés qui auraient des effets indésirables : démotivation, départs de la ZP)
- Certaines divisions comme Molenbeek, Koekelberg et Ganshoren disposaient d'inspecteurs mis à disposition gratuitement (plan canal). Leur départ nécessite des efforts de recrutement supplémentaires.
- La division de Molenbeek a bénéficié proportionnellement de la plus grande augmentation de cadre en 2022 (+31 unités, soit + 28%), ce qui augmente artificiellement son déficit.

En annexe l'évolution du personnel de la ZP et de DivMol de 2021 à 2025 + les tableaux et graphiques d'évolution du personnel vs budget

Pour ce qui concerne votre questionnement sur le remplissage du service territorial de Molenbeek-Saint-Jean, Il est possible d'expliquer l'écart important entre le taux de remplissage du service territorial de Molenbeek (avec un manque de 25 %) et celui de Berchem (avec un cadre quasiment complet, à 39,5 ETP sur 41), par plusieurs facteurs complémentaires. D'une part, Molenbeek souffre d'une image moins attractive, souvent associée à des problématiques socio-économiques complexes et à une densité urbaine élevée. Cette situation peut décourager les candidats potentiels, notamment pour des postes déjà exigeants comme la Territorialité. À l'inverse, Berchem bénéficie d'une image plus positive et résidentielle, ce qui renforce son attractivité.

D'autre part, les conditions de travail peuvent différer sensiblement entre les deux communes. Une charge de travail plus importante, un encadrement moins stable et un environnement multiculturel à Molenbeek-Saint-Jean peuvent contribuer à une plus grande rotation du personnel ou à des difficultés de recrutement.

A l'égard de votre questionnement sur l'aide fournie par le fédéral, on peut vous faire part que les renforts fédéraux dans le cadre du plan Canal ont disparu : des 50 ETP de 2021, on serait à 10 ETP en 2024. La part du fédéral dans le financement de la zone était de 36% en 2008 et est descendue à 24% en 2024.

Concernant l'appui structurel de la Police fédérale, nous vous informons que le Collège de police s'est adressé à deux reprises, par courrier, au ministère de l'Intérieur en vue du renforcement du plan Canal. En ce qui concerne l'appui ponctuel, la zone de police BruWest sollicite régulièrement l'intervention de la Police fédérale pour l'organisation de patrouilles dans certains quartiers. Cet appui est, en règle générale, accordé.

ZONE DE POLICE BRUXELLES-OUEST 5340
DIRECTION GENERALE STRATEGIE
Rue du Facteur 2, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
T|02/412.61.70 F|02/412.62.96
ZPZ.BruWest.Strategy@police.belgium.eu

Approche Hotspot | Hotspotbeleid

19. Quels sont les hotspots définis par la Zone ?
20. Pourriez-vous décrire l'action de la zone concernant les hot spots ?
21. Quelle articulation avec le parquet ? Quelle est la collaboration avec le procureur du roi et de procureur de liaison (avec la zone) ? Y a-t-il un SPOC et quel est son rôle ?
22. Quelles sont les améliorations qui ont déjà eu lieu ? Le nombre de ces hot spots a-t-il diminué ?
23. Un travail d'enquêtes plus fouillées a-t-il pu être réalisé grâce à cette nouvelle stratégie? Dans quelle mesure ? Avec quels résultats ?

Face à la complexification des défis sécuritaires et à l'évolution des attentes citoyennes, la zone de police Bruxelles-Ouest a inscrit dès son Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 une stratégie « Hotspot » visant à concentrer les efforts policiers et partenariaux sur les zones les plus sensibles. Cette approche s'appuie sur une combinaison d'analyses objectives (données de criminalité, phénomènes observés) et subjectives (ressenti d'insécurité, retours citoyens), en cohérence avec les principes de l'Intelligence-Led Policing (ILP), le modèle SARA (Scanning, Analysis, Response, Assessment) et la circulaire PLP 64 sur le travail de quartier.

L'objectif est double :

- améliorer l'efficacité et la pertinence des interventions policières,
- renforcer durablement la sécurité et le sentiment de sécurité par une approche concertée et intégrée.

Une nouvelle approche relative aux "hotspots" est en cours d'élaboration en vue d'une mise en œuvre en 2026. Chaque hotspot identifié sera pris en charge par une Task Force dédiée, pilotée par un Inspecteur principal (INPP) en qualité de gestionnaire, et placée sous la supervision du Bourgmestre. Ces Task Forces réuniront quatre catégories d'acteurs :

1. Police (zone Bruxelles-Ouest) : services territoriaux et spécialisés, selon la nature du problème.
2. Communes concernées : prévention, gardiens de la paix, services sociaux et urbanistiques.
3. Citoyens : via les PLP, comités de quartier et autres structures participatives.
4. Partenaires externes : institutions régionales (safe.brussels, STIB, Bruxelles Mobilité), gestionnaires de logements sociaux, associations locales.

Leur mission consistent à :

- évaluer régulièrement les constats et retours du terrain,
- coordonner les interventions,
- ajuster les actions selon l'évolution des problématiques,
- renforcer la coopération entre les acteurs impliquées dans les hotspot.

l'approche Hotspot (zonal) n'est pas isolée : elle s'aligne sur l'ensemble des plans existants aux différents niveaux :

- local : Plans Locaux de Prévention et de Proximité (PLPP),
- zonal : Plan Zonal de Sécurité (PZS),
- régional : Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP), stratégie régionale stupéfiants,
- national : Plan National de Sécurité (PNS).

Cette intégration garantit la cohérence des interventions et renforce la convergence entre acteurs locaux, régionaux et nationaux.

L'approche hotspot zonale que nous développons s'inscrit donc en complémentarité avec l'approche régionale de lutte contre le trafic de stupéfiants, portée par safe.brussels. Alors que la stratégie régionale a pour finalité première de répondre à la montée de la violence liée au trafic de drogues en Région de Bruxelles-Capitale, notre approche zonale vise à intégrer une vision plus globale des nuisances affectant la qualité de vie dans nos quartiers.

En effet, l'approche régionale est essentiellement axée sur le phénomène du trafic et de la consommation de stupéfiants, et constitue un levier ciblé et puissant pour enrayer cette dynamique criminelle. Elle fournit un cadre d'action structuré et des mesures de renfort mobilisables par les Task Forces locales, notamment sur les périmètres de Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg qui recoupent certains de nos hotspots.

À l'inverse, l'approche zonale, tout en intégrant la dimension liée aux stupéfiants, adopte un angle plus large, englobant l'ensemble des nuisances observées dans l'espace public : incivilités, insalubrité, troubles à l'ordre public, sentiment d'insécurité, etc. Elle permet d'apporter des réponses adaptées aux réalités locales, y compris dans des zones qui ne figurent pas dans la cartographie régionale mais où la problématique reste préoccupante.

Ainsi, les deux dispositifs doivent être perçus comme complémentaires :

- l'approche régionale, focalisée sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et ses violences associées ;
- l'approche zonale, élargie à l'ensemble des facteurs de nuisance, afin de garantir une action de proximité plus intégrée et durable.

Dans le cadre décrit ci-dessus, notre zone de police a identifié 21 hotspots dans le cadre de son approche zonale : 11 situés sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, 2 sur Berchem-Sainte-Agathe, 3 sur Koekelberg, 2 sur Ganshoren et 3 sur Jette. Parallèlement, dans le contexte du plan régional drogue, 5 hotspots ont été retenus, dont 4 se superposent avec ceux identifiés dans l'approche zonale.

L'opérationnalisation de l'approche repose sur un cycle structuré de gouvernance multi-niveaux, garantissant à la fois une orientation stratégique claire, une coordination transversale et une mise en œuvre locale adaptée. Pour ce qui concerne le hotspot de Bonnevie et de Brunfaut plusieurs de réunions de coordinations ont été organisé.

Pour le Hotspot de Bonnevie une rencontre avec la population a eu lieu le vendredi 29 août, suivi d'une réunion le 4 Septembre avec les écoles et une réunion avec les ASBL concernées le 12 septembre. Une réunion sur la mobilité autour de la tour Brunfaut s'est tenue le 18 juillet avec différents acteurs de la commune de Molenbeek.

Pour le Hotspot de Bonnevie comme pour celui de Brunfaut un effectif proactif renforcée a été mis en place durant les mois précédentes. Dans le quartier Brunfaut plusieurs contrôles renforcés à différentes dates, avec des patrouilles pédestres ont bien été reçues par les riverains

Comme le soulignent les habitants, il est essentiel d'adopter une approche globale pour obtenir des solutions durables. Cela inclut : proactivité (caméras, éclairage, aménagement de l'espace public, fêtes de quartier, collaboration avec les maisons de jeunes), prévention (écoute des habitants, activités pour les jeunes, présence policière en contact avec la population), répression (verbalisation des infractions liées aux drogues et à la circulation), enquêtes (collecte d'informations pour des actions ciblées, comme cette semaine), et suivi (programmes pour les jeunes et les habitants, présence de l'agent de quartier et des gardiens de la paix).

Luc YSEBAERT

Korpschef

Claire VANDEVIVERE

Bourgmestre-Présidente

ZONE DE POLICE BRUXELLES-OUEST 5340
DIRECTION GENERALE STRATEGIE
Rue du Facteur 2, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
T|02/412.61.70 F|02/412.62.96
ZPZ.BruWest.Strategy@police.belgium.eu